

Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 - 19 heures convocation 11 septembre 2019

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jacques CALLAND, Isabelle BRANCHY, Jean-Louis DELORME, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Jérôme BENOIT, Philippe LAMARD, Lionel BUFFAVAND, Michel SOUSSIA, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Jean-Yves BUCHOT, Fabien BENACCHIO, Françoise DUBOCAGE, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Claude ROZ, , Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Alain ECOIFFIER, Jacques GIRERD.

ABSENTS EXCUSES : Martine DUCLOS, Bernard RUDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Marie-Agnès GADIOLET, Josiane ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE.

ABSENTS : André REYDELLET, Patrick ANDREY, Gérard CAILLON, Patrick NIEL, Pascal FEAU, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER, Thierry COMTE, Daniel DUVERNAY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LAMARD

Le Président ouvre la séance et remercie les conseillers communautaires de leur présence et souhaite bonne reprise à chacun tout en précisant que la trêve estivale n'a pas été synonyme d'abandon du suivi des dossiers. Puis il donne la parole à 2 intervenants de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Après avoir précisé qu'ils sont présents ce soir en tant que représentants syndicaux et non pas en tant qu'agents, ils souhaitent s'exprimer par rapport à la fermeture annoncée de la trésorerie d'ARINTHOD. Elle pourrait avoir lieu à l'horizon 2022 dans le cadre de la réorganisation nationale du Réseau des Centres des Finances Publiques.

Cette dernière prévoit notamment :

- la fusion des Services des Impôts des Particuliers (SIP)

SIP de SAINT CLAUDE et LONS LE SAUNIER à LONS LE SAUNIER avec décentralisation éventuelle du service amende à la ville de LONS LE SAUNIER. SIP de POLIGNY et DOLE à DOLE.

- la distinction très nette entre la gestion et le conseil

La gestion (tenue de la comptabilité et compte de gestion, paiements et encaissements, contrôles des régies d'avances ou de recettes) sera confiée aux Services de Gestion Comptable (SGC) au sein de 4 pôles : POLIGNY, LONS LE SAUNIER, DOLE, SAINT CLAUDE avec quelques permanences (MASAP).

Les trésoreries d'ARINTHOD, CLAIRVAUX les LACS, HAUT de BIENNE, SAINT CLAUDE relèveront de SAINT CLAUDE.

Les conseillers : interlocuteurs privilégiés des ordonnateurs au nombre de 10 pour le département du Jura

- une offre de service nouvelle avec un accueil physique de proximité notamment dans les Maisons France Services (MFS).

Les représentants syndicaux s'indignent sur cette réorganisation mais affirment que, grâce à la mobilisation des élus, il est encore possible d'intervenir.

Les conseillers communautaires votent une motion pour sursoir à la mise en place de la réforme, à la fermeture de la trésorerie d'ARINTHOD et à son rattachement à SAINT-CLAUDE soit à 57 KM (1 heure 10) alors que LONS LE SAUNIER est à 35 KM (40 minutes).

RENDU des DECISIONS prises en vertu des délégations accordées au Président.

Assainissement de AROMAS – Ceffia : le raccordement électrique sera effectué par ENEDIS pour 1 293.12 € TTC.

Réseau assainissement AROMAS et SAINT-JULIEN : l'étude géotechnique est confiée à l'entreprise ALIOS pour 3 920 € HT.

Plans d'assainissement de THOIRETTE BOURG. Ils seront mis à jour par le bureau d'études GEOPROTECH qui effectuera également les inspections nocturnes. Le total s'élève à 5 845 € HT.

Réhabilitation des campings THOIRETTE-COISIA et VAL SURAN : l'étude est confiée à ATEMIA pour 15 750 € HT.

URBANISME : Approbation PLU Arinthod (révision).

Faute d'avoir reçu les éléments complémentaires de la DDT, ce point est reporté.

AFFAIRES ECONOMIQUES :

- Modification du règlement d'intervention pour le développement économique validé le 28 mai 2019 suite aux remarques de la Préfecture.

Ce règlement indiquait que la Communauté de Communes intervenait en complément de la Région. Or la compétence relève en premier lieu de la Communauté de Communes.

L'aide ne peut pas être accordée par le Président car aucune délégation du conseil communautaire ne le prévoit.

Le conseil communautaire décide de supprimer les mots « en complément » du règlement et que le conseil communautaire octroie ou non l'aide.

- « Demain Petite Montagne » Projet de lancement d'une recyclerie.

Cette activité est issue de la concertation avec les habitants en lien avec le CLUSTER qui poursuit sa mission d'accompagnement. Elle implique aussi les 3 déchetteries de Val Suran, Arinthod et Orgelet. En tant que structure d'insertion, l'ADAPEMONT est le porteur de projet qui est retenu. Un local provisoire a été trouvé sur la zone d'Arinthod, la location – 800 € mensuel sera supportée par la communauté de communes .Il s'agit du bâtiment appartenant à Monsieur BEUQUE. Il se décompose en 2 parties : une partie « entrepôt/réparation/vente » pour 240 m2 et une partie de 120 m2 que le propriétaire se réserve pour un projet professionnel mais qu'il met à disposition gratuitement jusqu'en juin 2020.

Le conseil communautaire renouvelle son appel à bénévoles et autorise le Président à signer le bail précaire qui sera établi. Les travaux de nettoyage et de mise en œuvre du local, effectués par les bénévoles seront compensés par une mise à disposition gratuite des locaux.

L'ouverture de la recyclerie est prévue le 20 Novembre 2019 et son inauguration le 23 Novembre 2019.

TIERS-LIEUX :

- Lancement de la phase pérenne.

L'appel d'offres a été lancé en août, selon une procédure « restreinte » pour le recrutement de 3 architectes pour chacun des sites. Les cabinets intéressés ont adressé à la Communauté de Communes une lettre de candidature, une lettre de motivation et des références. La collectivité doit retenir 3 structures par sites qui seront invitées à présenter une offre et une d'elle sera retenue en fonction des critères définis par avance (le prix ne sera pas le seul critère).

Site	Cabinets d'études ayant présenté leur candidature	Cabinets d'études retenus pour présenter un projet au regard de leur lettre de motivation et référence
ARINTHOD	Grégoire MAGNIEN, AD +, Atelier Bleu, Serge ROUX, SICA du JURA, Delzéani, Georges LADOY, Sandrine TISSOT, Sandrine CARTALLIER.	Delzéani, Sandrine TISSOT, Sandrine CARTALLIER.
AROMAS	Grégoire MAGNIEN, AD +, Atelier Bleu, Georges LADOY.	AD +, Atelier Bleu, Georges LADOY.
VAL SURAN	Grégoire MAGNIEN, AD +, Atelier Bleu, Serge ROUX, Delzéani,	Grégoire MAGNIEN, AD +, Delzéani.

- Voyage d'études à FIGEAC les 24 & 25 Octobre 2019 :

Il est précisé qu'un voyage d'études, auquel sont conviés les conseillers communautaires, les agents et ouvert aux présidents et Vice- présidents et Directeurs Généraux des Communautés de Communes Région d'Orgelet, Pays des Lacs et Jura Sud, sera organisé les 24 et 25 octobre 2019.

Au programme :

- 24 octobre : Départ d'Arinthod à 7h00 environ (pas plus tôt), ramassage à Saint Julien ou ailleurs sur le trajet
- Visite d'une médiathèque tiers-lieu à Lezoux (63), déjeuner avec des élus et des agents
- Soirée à Figeac qui est un territoire très dynamique : territoire 0 chômeur, crèche d'entreprise, conciergerie, réseau de greeters, ferme de panneaux solaires...
- 25 octobre : approche des nombreuses initiatives à Figeac
- Visite d'un tiers-lieu à Murat (15) et déjeuner avec élus et agents
- Retour entre 20h00 et 20h30 à Saint-Julien puis Arinthod.

Le PERSONNEL : modification de postes - effet au 1^{er} octobre 2019

Avancements de grade 2019 au 01/10/2019 : suppression et création de 2 postes.

L'avancement de grade permet aux agents titulaires d'accéder au grade supérieur de leur cadre d'emplois, certains agents peuvent être nommés directement par la collectivité employeur (suivant leur ancienneté), d'autres sont contraints au passage d'un examen professionnel.

5 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'année 2019, en direct.

-1 agent actuellement assistant de conservation principal de 2^e classe du patrimoine et des bibliothèques peut prétendre à l'accès au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe du patrimoine et des bibliothèques.

-4 agents – actuellement adjoint technique peuvent prétendre à l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Ces avancements de grade ne sont pas une obligation mais une possibilité pour la collectivité de récompenser le mérite et la valeur professionnelle de l'agent. Au vue de ces critères, Madame Nadine BEAUVE-RECORDON, en poste depuis 2007 est proposée au grade d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe du patrimoine et des bibliothèques et Madame Martine BESSON, compte tenu de son ancienneté depuis 2006, de son investissement à

l'ALSH de Val Suran, des efforts pour être multitâches pour les besoins de la collectivité (animatrice, agent de restauration et d'entretien) est proposée au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à ces 2 propositions.

La nomination dans les 2 grades représente une hausse de la masse salariale ((brut + charges) de 561. € par mois.

A l'unanimité, le conseil communautaire est favorable à ces changements et décide, à compter du 01 octobre 2019, de créer un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe du patrimoine et des bibliothèques et un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe et de supprimer un poste d'assistant de conservation principal de 2^e classe du patrimoine et des bibliothèques et un poste d'adjoint technique.

Création d'un poste permanent d'adjoint administratif

Les tiers lieux entrant dans leur phase pérenne, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'ouvrir un poste permanent d'adjoint administratif qui sera effectif à compter du 1^{er} décembre 2019. L'agent assurera les fonctions d'agent d'accueil MSAP et d'animation. La coordination des tiers lieux est confiée à madame Aurélie DRAPIER, madame Carole MAGREAUT d'ATTOMA est chargée du pilotage des projets.

POINT sur les dossiers en cours.

Le Président informe le conseil communautaire de sa rencontre avec Monsieur le Préfet au cours de laquelle les dossiers en cours lui ont été présentés. Ceci permettra d'approfondir les financements possibles (DETR ? FNADT ?). Il semble que les interlocuteurs soutiennent les projets d'autant plus qu'il s'agit de « projets réfléchis ».

Tiers-lieux.

1-3 rue des Arcades : le projet prévoit l'aménagement de logements dont un petit studio, d'un gîte de groupe, d'un espace exposition et d'un espace vente. Ceci pourra impliquer des financements différents selon l'objectif visé.

Campings de THOIRETTE et VAL SURAN

Le projet sera présenté à la commission tourisme le 14 octobre, puis au bureau et au conseil communautaire. Le camping de VAL SURAN pourrait être restructuré pour l'été 2020. L'aménagement complet de celui de THOIRETTE à cette date ne paraît pas certain.

Le Président évoque ensuite les autres dossiers.

Bâtiment BERTHOZAT. Ce bâtiment, désaffecté de son activité par le propriétaire, semblait constituer une opportunité pour la communauté de communes, afin de permettre l'installation d'artisans. Répondrait-il aux attentes ? Cette problématique est au cœur des réflexions.

Tourisme: en l'absence de Josiane CARRETIÉ et de Laure THUILLIER, le bilan des activités estivales sera présenté ultérieurement.

Travaux de voirie : Ils devraient s'achever très prochainement. Un problème d'eaux pluviales sur MARGNA sur VALOUSE sera traité en concertation avec la mairie.

Rentrée scolaire : aucune remarque particulière. Les difficultés rencontrées pour monter l'abri de stockage à THOIRETTE sont de l'histoire ancienne puisque ce dernier sera monté lors des vacances de la TOUSSAINT par la commune.

PROJET de Fusion des 4 Communautés de Communes : CC Jura Sud, CC Pays des Lacs, CC Petite Montagne, CC Région d'Orgelet :

Retour sur la consultation des communes.

Selon les données de la Préfecture, les règles de majorité qualifiée sont atteintes :

- 2/3 des Communes soit 62 communes et 50 % de la population soit 12 949 habitants

OU

- 50 % des communes soit 46 communes et 2/3 de la population soit 17 064 habitants ;

et dans les 2 cas, il faut obligatoirement 1/3 des communes favorables à la fusion dans chaque communauté de communes.

Sur l'ensemble des 4 communautés de communes, 79 % des conseils municipaux représentant 86 % de population sont favorables. Au niveau de la communauté de communes Petite Montagne, 13 conseils municipaux représentant 73 % de la population sont favorables en Petite Montagne.

Comme l'exige la réglementation, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) sera de nouveau consulté par Monsieur le Préfet avant que ce dernier arrête la fusion.

Bien que depuis plusieurs mois, les 4 DGS travaillent le dossier, il reste encore beaucoup à faire. Ils se rencontreront tous les mardis et présenteront en fin d'après-midi, au COPIL, leurs réflexions, pour avis et amendement.

La gouvernance reste à définir, sans attendre l'arrêté préfectoral de fusion. Il paraît certain que le fonctionnement s'appuiera sur les 4 bourgs centre (ARINTHOD, ORGELET, CLAIRVAUX LES LACS et MOIRANS EN MONTAGNE). Le Président souhaite que l'exécutif des 4 communautés de communes existantes s'impliquent pour définir la gouvernance, construisent l'entité et la « mette sur les rails ». Il rappelle que le futur conseil communautaire disposera de 3 mois (du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020) pour rétrocéder les compétences optionnelles au profit des communes membres et de 2 ans pour rétrocéder les compétences facultatives au profit des communes membres. Le Président insiste sur le fait que rien n'est arrêté à ce jour.

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, la nouvelle communauté de communes exercera les compétences optionnelles et les compétences facultatives de la même manière que chacune des 4 anciennes intercommunalités l'exerce à ce jour.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel et l'ensemble des contrats en cours seront repris par la nouvelle intercommunalité afin que les missions de service public puissent être exercées en parfaite continuité.

Lors du dernier COPIL, les élus ont souligné la nécessité de trouver un nom à cette nouvelle entité. De nombreuses propositions ont émanées lors des réunions et le choix est difficile.

Convoqué par le doyen d'âge des 4 Présidents actuels, le futur conseil communautaire se réunira en janvier 2020 pour élire un nouveau Président et le nouvel exécutif. Monsieur DELORME ne veut pas se prononcer sur une candidature éventuelle, il estime que chacun est responsable de cette décision de fusion et qu'il doit la porter.

Ces mandats tomberont après le renouvellement des conseils municipaux de mars 2020 et de nouvelles élections, au sein de l' E.P.C.I. seront obligatoires.

AFFAIRES DIVERSES :

- Présentation des Maisons France Services : demande de labellisation de la Maison de Services Au Public (MASAP)

La demande de labellisation a été adressée en Préfecture. Ceci permettra d'offrir encore plus de services à la population et permettra l'accueil de permanences d'autres administrations tout en bénéficiant de financements complémentaires. Le principe des permanences de la MaSAP sur le territoire n'est pas remis en cause.

- Porte ouverte des MASAP

La communauté de communes a souhaité participer à la semaine nationale des Portes Ouvertes des MSAP qui se tient du 07 au 11 octobre 2020.

Ceci permettra à toute personne de découvrir ce service et les aides que les agents peuvent apporter (démarches administratives, mise à disposition de postes informatiques, mise en relation avec des organismes partenaires) mais aussi de rencontrer des agents de la CAF, MSA, Pôle Emploi.

- Voyage des séniors

En partenariat avec l'ANCV, la communauté de communes a organisé un voyage à VERNEY LES BAINS du 20 au 27 septembre 2019. Les participants sont satisfaits.

- Protection de la seconde liste locale des activités soumises à évaluation des incidences et Natura 2000 (arrêté préfectoral du 18/07/2019).

Cet arrêté préfectoral a été adressé à toutes les communes. Il impose des autorisations et des évaluations des incidences Natura 2000 nouvelles qui devront être déposées par le porteur de projet. Le service NATURA dispose de nombreuses informations et d'une documentation cartographique qui peut concourir à ces démarches. N'hésitez pas à prendre contact avec le service NATURA, si vous êtes concernés par cette réglementation. Il s'agit souvent d'une formalité à respecter. Cette seconde liste départementale précise la liste nationale (code de l'environnement) et la première liste locale régionale. L'annexe de l'arrêté préfectoral du 18/07/2019 détermine les seuils, restrictions et modalités particulières d'application par rapport aux 16 activités concernées, choisies dans une liste nationale ou références comprenant 36 items (R414-27 du code de l'environnement), à savoir

- 1) Création de voie forestière.
- 3) Création de pistes pastorales.
- 4) Création de place de dépôt de bois.
- 6) Premiers boisements.
- 7) Retournement de prairies permanentes ou temporaires
- 8) Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé.
- 9) Prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe.
- 16) Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes.
- 18) Création de plans d'eau, permanents ou non
- 21) Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais.
- 22) Réalisation de réseaux de drainage.
- 26) Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés
- 27) Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- 29) Arrachage de haies.
- 31) Installation de lignes ou câbles souterrains.
- 35) Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.

- PLU I

Dans le cadre de la procédure différentes réunions sont programmées :

17 octobre 2019 : conférence des Maires

21 octobre 2019 : réunions publiques puis des ateliers

10 décembre 2019 : conférence des Maires et validation du diagnostic

Des informations complémentaires seront diffusées ultérieurement.

- Divers

Le Président informe les conseillers communautaires de la décision de Monsieur Jean-Claude NEVERS de sa démission du bureau communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 45.

Il indique qu'un conseil communautaire est prévu le 06 novembre 2019 à 20 heures (en continuité à la rencontre avec le Pays Lédonien liée à la validation du SCOT).